

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 8.04.2021

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Sandra MAÇON, Aurore TROTTET, David DE VITO et Hervé FAUVAIN.

Mme Sandra MAÇON ayant donné procuration à Mme Dominique BRAND

M. David DE VITO ayant donné procuration à Mme Marie-Claire LAFFIN

Et M. Hervé FAUVAIN ayant donné procuration à M. Yannick ROGUET.

M. Denis DUPANLOUP a été nommé secrétaire.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 28.01.2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Résultats comptes 2020

Approbation du compte de gestion 2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif 2020

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du Président de séance.

Monsieur Olivier LOTH a été élu à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Après lecture du compte administratif, Madame Isabelle ROGUET s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Olivier LOTH. Après échange de vues entre les membres, et après en avoir discuté, Monsieur Olivier LOTH invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 - colonne 1)
Réalisations de l'exercice	2 247 890,79	3 139 508,00	891 617,21
Reports de l'exercice 2019	0,00	0,00	0,00
Reste à réaliser à reporter en 2021	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 247 890,79	3 139 508,00	891 617,21

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de **PERS-JUSSY** :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à :	4 854.00 €
avec une participation financière communale s'élevant à :	2 845.00 €
et des frais généraux s'élevant à :	146.00 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **117 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.**

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune.

Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **2 276.00 €**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Subvention CCAS :

Le Conseil Municipal vote la subvention suivante : C.C.A.S. de Pers-Jussy : **8 000 €**

Remboursement de frais de formation à un agent :

Le Conseil Municipal accepte de participer à hauteur de 330 € pour l'accompagnement d'un agent dans une Validation des Acquis et de l'Expérience (V.A.E.).

3. Demande de subventions au Conseil Départemental de Haute-Savoie :

Dans le cadre du CDAS :

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), une aide auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, à hauteur de 20 % du montant prévisionnel des travaux pour :

- 1) Aménagement rte de Reignier (carrefour Charmille).
- 2) Création de places de stationnement face à l'église.
- 3) Aménagement rte des Fins + carrefour du Nant-Guin.
- 4) Aménagement des liaisons école de musique + sécurisation mur des anciens tennis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de solliciter auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2021, une demande de subvention pour les 4 objets ci-dessus ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser la subvention.

Dans le cadre des amendes de police :

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la recette provenant du produit des amendes de police est répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants dans le cadre de travaux relatifs à la sécurité.

Elle propose donc de solliciter auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, au titre de cette répartition, une demande de subvention pour financer les opérations liées à la sécurité sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, sollicite à l'unanimité une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental pour financer les travaux de sécurité en 2021.

4. Avenant au bail de location de la boulangerie

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que la SARL Le Fournil du Mitron, locataire de la commune de Pers-Jussy au n° 74 Chemin du Beule, vend son fonds de commerce à Mme Gwennaëlle CHEVALIER.

Il y aurait donc lieu de signer un avenant au bail de location, convenu en 2016 pour 9 ans, avec la SARL Le Fournil du Mitron.

Principaux éléments du bail :

Durée du bail : 9 ans (du 05.09.2016 au 04.09.2025)

Montant mensuel du loyer : 720 € TTC

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer un avenant au bail de la boulangerie avec Mme Gwennaëlle CHEVALIER.

5. Compte-rendu des commissions

Commissions développement durable - environnement et culture & patrimoine

Mme Nathalie FREYRE, Maire-Adjoint, fait part du report de la manifestation « la Journée de la Terre » initialement prévue le 25 avril et précise que la médiathèque municipale a bien ouvert ses portes ce mardi 6 avril.

Le recueil sur « le ressenti de nos aînés » durant cette période COVID sera édité par l'imprimerie Offset Services.

Commission bâtiments

M. Denis DUPANLOUP, Maire-Adjoint en charge des bâtiments, expose que :

- la consultation pour la maîtrise d'œuvre du chantier « réhabilitation de la mairie » a été mise en ligne ;
- la réception des travaux de la placette au centre du village a été réalisée ce matin ;
- la commune a été approchée par l'Association Educative de Pers-Jussy qui propose d'installer le service administratif de la mairie dans l'ancien presbytère durant les travaux de réhabilitation de celle-ci ; ceci éviterait la location et l'installation de bâtiments modulaires « type algéco » ;
- un diagnostic de la maison « la Chatna » est en cours.

Il propose au Conseil Municipal de reprendre contact avec CitoyENergie pour étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire ; une réunion sera prochainement programmée dans ce sens avec CitoyENergie et le SAIC.

Commission voirie

M. Patrice DOMPMARTIN, maire-adjoint en charge de la voirie fait part au Conseil Municipal que :

- la fibre optique sera installée dès cet automne sur le secteur de Lasnélaz - Chevrier ; l'installation devrait se poursuivre par le haut de la commune. Objectifs : tout le monde devrait être raccordé d'ici 2025.
- les travaux du chemin piétonnier entre la passerelle située en bas de la médiathèque et l'école se réaliseront durant les vacances d'avril ; une convention a été signée avec la propriétaire du terrain pour le passage des réseaux (eaux pluviales et électricité) sous ce cheminement piétonnier.

Commission sociale

Mme Dominique BRAND, maire-adjoint en charge de la commission expose que le budget 2021 a été voté par le conseil d'administration du CCAS ; vu les manifestations possibles cette année, la demande de subvention à la commune a diminué de 2 000 €.

Commission communication

Edition du prochain bulletin semestriel fin mai – début juin

Application « PersJussy clic » : 750 abonnés aujourd'hui.

Facebook : 660 abonnés aujourd'hui

Commission scolaire

L'école de Pers-Jussy étant pôle d'accueil, durant cette semaine, pour les enfants des personnels prioritaires domiciliés sur la commune et sur Arbusigny, le Conseil Municipal remercie tout le personnel (enseignants,

ATSEM, animateurs, agents d'entretien) qui se mobilise pour recevoir la trentaine d'enfants répartis sur les 3 cycles.

6. Divers

Ressources humaines :

Recrutement d'un ATSEM pour le remplacement d'un agent ayant quitté la région
Recrutement d'un adjoint administratif pour le remplacement de l'agent d'accueil de la Poste
Publicité pour le recrutement d'un chargé de missions techniques

Travaux du SRB :

Le Syndicat Rocailles Bellecombe réalise la mise en place du réseau des eaux usées sur le secteur du Châble.

Concertation citoyenne sur l'avenir de notre territoire : la Communauté de Communes Arve et Salève a lancé une grande concertation citoyenne sur l'avenir de notre territoire durant la période du 18 mars au 18 avril 2021 : rendez-vous sur le site www.arve-saleve.fr pour répondre. Une permanence se tient tous les samedis de 9h à 12h en mairie, durant cette période, pour permettre à tout concitoyen de pouvoir répondre.

Présentation du schéma cyclable : une présentation du projet de schéma cyclable sera faite par la CCAS au Conseil Municipal le mercredi 14 avril à 19h30 à la salle communale.

La séance est levée à 22h10.